Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215601113-20260326-2026_03B_09-DE

COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt-six, le 26 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2026

Présents : LUBERT Serge, LUCAS Eric, DEGRES Odile, BEGOT Jean François, BON Marguerite, PINEAU Catherine, GUIHO Jacques, GROLLEAU Emmanuel, MORICE Chantal, , LE BODO Sébastien, DANIEL Frédéric, LECLAIRE Pauline

Absent excusé : GAIN Sylvie, ALLAIN Fabrice, GUIBOURET Christine

Pouvoir : Madame GAIN Sylvie donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations
Monsieur ALLAIN Fabrice donne pouvoir à Madame DEGRES Odile pour toutes délibérations
Madame GUIBOURET Christine donne pouvoir à Madame PINEAU Catherine pour toutes délibérations

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents 12
Nombre de Conseillers votants 15

Secrétaire de séance : PINEAU Catherine

2026-03B-09 - CNAS (Comité national d'action sociale) : désignation d'un référent

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'adhésion de la commune au Comité National d'Action Sociale (CNAS) ;
Considérant que le CNAS constitue un outil de mise en œuvre de l'action sociale en faveur des agents de la collectivité ;
Considérant qu'il convient de désigner un délégué élu et un délégué agent afin d'assurer le relais entre la commune et le CNAS ;

Monsieur le Maire rappelle le rôle des délégués au CNAS :
Les délégués assurent le lien entre la commune, ses agents et le CNAS.
À ce titre, ils sont notamment chargés :

- de relayer l'information relative aux prestations et dispositifs proposés par le CNAS ;
- d'accompagner les agents dans leurs démarches d'accès aux prestations ;
- de participer à la promotion de l'action sociale au sein de la collectivité ;
- de représenter la commune aux réunions et instances du CNAS, le cas échéant ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décide :
DE DESIGNER en qualité de délégués au CNAS :
Délégué élu : Madame Sylvie GAIN
Délégué agent : Madame Claire COURTET

Pour extrait certifié conforme,
A Limerzel, le 21 mars 2026
Le Maire,
Serge LUBERT

MAIRIE DE LIMERZEL 56 (Morbihan)